



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

### SÉANCE ORDINAIRE

**DATE :** Mardi 19 mars 2019  
**HEURE :** 19 h 30  
**LIEU :** Centre administratif de la MRC

**Sont présents :** BEAUREGARD Sylvie, mairesse de Cowansville  
BELLEFROID Martin, maire de Pike River  
BURCOMBE Richard, maire de Lac-Brome  
CHAMBERLIN Brent, maire de Saint-Armand  
DÉRAGON Normand, représentant de la Ville de Bedford  
DROLET Jacques, maire de Bolton-Ouest  
GRAVEL Guy, maire d'Abercorn  
JANECEK Pierre, maire de Dunham  
LAFRANCE Michel, maire de Sutton  
LÉVESQUE Jean, maire de Frelighsburg  
MARTEL Dominique, représentante de Saint-Ignace-de-Stanbridge  
MELCHIOR Patrick, maire de Farnham  
MILLER William, représentant de Brome  
NEIL Steven, maire de Brigham  
PHOENIX Laurent, maire de Sainte-Sabine  
RIOUX Gilles, maire de Stanbridge Station  
RODRIGUE Neil, représentant d'East Farnham  
STEWART Ron, représentant de Stanbridge East  
TÉTREAUULT Daniel, maire de Notre-Dame-de-Stanbridge  
VILLENEUVE Louis, maire de Bromont

**Est absent :** ST-JEAN Gilles, maire du Canton de Bedford et préfet suppléant

**Formant quorum** sous la présidence de madame Sylvie Dionne-Raymond, préfet et maire d'East Farnham.

**Sont également présents :** messieurs Robert Desmarais, directeur général, Denis Beauchamp, directeur du développement économique au CLD, Francis Dorion, directeur général adjoint et directeur du service de la gestion du territoire et M<sup>e</sup> Vanessa Couillard, greffière, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Adoption du procès-verbal du 19 février 2019
4. Stratégie d'attraction de jeunes familles et main-d'œuvre – Invitation au lancement le 21 mars 2019 à Bedford
5. Actualités du CLD :
  - 5.1. Résultats sondage satisfaction clients CLD
  - 5.2. Bilan des interventions 2018
  - 5.3. Faits saillants des comités de travail
  - 5.4. Résultats Salon Réseautage Agroalimentaire
  - 5.5. Invitation à l'événement « L'économie de Brome-Missisquoi » et l'AGA le 29 avril
6. Autorisation pour le 1<sup>er</sup> versement de la quote-part 2019 au CLD pour le développement économique (527 804 \$)
7. Rapport du comité régional du Pacte Brome-Missisquoi du 13 mars :
  - 7.1. Recommandations des comités locaux
  - 7.2. Recommandations des projets régionaux
8. Rapport du comité liaison MRC-UPA du 4 mars 2019 :
  - 8.1. Retour sommaire sur la présentation de la politique d'aménagement de la Fédération de l'UPA de la Montérégie
  - 8.2. Entente intersectorielle de développement du bioalimentaire en Montérégie
9. Rapport du comité d'aménagement du 13 mars :
  - 9.1. Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)
  - 9.2. Certificats de conformité :
    - 9.2.1. Règlement 1840-04-2018 – Ville de Cowansville
    - 9.2.2. Règlement 1841-11-2018 – Ville de Cowansville
    - 9.2.3. Résolution 19-03-104 – Ville de Bedford
    - 9.2.4. Règlement 699-19-16 – Ville de Bedford
    - 9.2.5. Règlement 706-19-2 – Ville de Bedford
    - 9.2.6. Résolution 2019-03-089 – Ville de Sutton
    - 9.2.7. Règlement 1037-08-2018 – Ville de Bromont
    - 9.2.8. Règlement 2018-16 – Municipalité de Brigham
    - 9.2.9. Règlement 2018-13 – Municipalité de Brigham
10. Rapport du comité de gestion des matières résiduelles du 13 mars :
  - 10.1. Recommandation : octroi du mandat pour l'optimisation des écocentres



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

11. Rapport du comité de gestion de l'eau du 18 mars :
  - 11.1. Nomination services professionnels :
    - 11.1.1. Cours d'eau sans désignation rue Chantal à Dunham
    - 11.1.2. Cours d'eau Merida-Verville
  - 11.2. Octroi de mandat pour des travaux de nettoyage et d'entretien :
    - 11.2.1. Branche 10 du cours d'eau Brandy
    - 11.2.2. Branche 7 du cours d'eau Castors
    - 11.2.3. Branche 43 du cours d'eau Morpions
  - 11.3. Autorisation de signature de la demande d'autorisation ministérielle au MELCC pour la branche 4 du cours d'eau North Branch à Dunham
  - 11.4. Autorisation de paiement des frais exigibles relatifs au dépôt d'une demande d'autorisation ministérielle au MELCC pour des travaux d'aménagement
  - 11.5. Autorisation de négocier un mandat de gré à gré - Branche 10 du cours d'eau Groat
  - 11.6. Octroi du mandat d'assistance technique en gestion des eaux pluviales
  - 11.7. Projet «Démarche d'innovation sociale pour l'expérimentation d'infrastructures vertes en milieu urbain, agricole et montagnoux dans Brome-Missisquoi» – Autorisation de signature de la convention d'aide financière
12. Service de transport adapté et collectif :
  - 12.1. Demande d'une aide financière au MTQ pour l'acquisition d'un système de transport intelligent dans le cadre du projet de la région de l'Estrie
  - 12.2. Autorisation de signature de l'entente pour l'acquisition d'un système de transport intelligent dans le cadre du projet de la région de l'Estrie et annulation de l'entente concernant le projet de développement de logiciel en transport
13. Rapport du comité des carrières et sablières du 7 mars :
  - 13.1. Recommandation : procéder à un appel d'offres conjoint avec les MRC de La Haute-Yamaska et d'Acton pour effectuer des relevés lidars et la prise de photographies aériennes
14. Présentation pour adoption du rapport annuel 2018 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour la MRC Brome-Missisquoi
15. Rapport du comité de sécurité publique du 21 février :
  - 15.1. Recommandation d'adoption des priorités d'actions régionales et locales suivantes pour la période 2019-2020
  - 15.2. État de la situation sur la consommation du cannabis
  - 15.3. Avancement du projet du nouveau poste de police
16. Rapport du comité administratif du 11 mars :
  - 16.1. Comptes à payer
  - 16.2. Recommandation : remplacement de la résolution 492-1218 - FARR Montérégie: adoption des projets de Brome-Missisquoi visant une demande de financement
  - 16.3. Recommandation : dépôt d'une nouvelle demande au « Programme mobilisation – Diversité (PMD) » avec le ministère de l'Immigration, Diversité et Inclusion pour le volet 1 – Édification de collectivités accueillantes et inclusives
  - 16.4. 2<sup>e</sup> consultation de la CSVDC – Dépôt du plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2019-2022
17. Octroi du mandat pour l'achat d'une campagne publicitaire sur la plateforme URBANIA.CA
18. Projet de recherche sur la maladie de Lyme : demande d'aide financière à la MRC
19. Avancement de l'installation de la fibre optique pour l'internet haute vitesse
20. Sommet sur l'attractivité des Cantons de l'Est
21. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour mars et avril 2019
22. Correspondance :
23. Questions diverses :
24. Deuxième période de questions du public
25. Levée de la séance

74-0319

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté et en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.

**ADOPTÉ**

### PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Un citoyen de Dunham souligne son intérêt relativement au *Plan de développement de la zone agricole (PDZA)* et demande si un rapport d'avancement est disponible sur les actions entreprises. Monsieur Dorion souligne qu'un bilan des actions sera présenté au prochain comité consultatif d'aménagement et le tout sera déposé à la séance du conseil du mois d'avril pour approbation, le cas échéant. Si le tout est approuvé, le bilan des actions entreprises du PDZA deviendra public. Aussi, on fait état des nombreuses actions et répercussions qu'a générées le PDZA.



N° de résolution  
ou annotation

75-0319

**Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 FÉVRIER 2019**

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK  
APPUYÉ PAR JACQUES DROLET  
ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance du 19 février 2019 tel que rédigé.

**ADOPTÉ**

**STRATÉGIE D'ATTRACTION DE JEUNES FAMILLES ET MAIN-D'ŒUVRE –  
INVITATION AU LANCEMENT LE 21 MARS 2019 À BEDFORD**

Monsieur Desmarais rappelle que tous les maires et conseillers sont invités au lancement de la Stratégie d'attraction des jeunes familles et de la main-d'œuvre le 21 mars prochain à Bedford dès 17 h. Près de 300 participants sont attendus pour ce grand événement.

**ACTUALITÉS DU CLD**

Monsieur Denis Beauchamp présente sommairement au conseil les points suivants :

**RÉSULTATS DU SONDAGE SATISFACTION CLIENTS CLD**

- Monsieur Beauchamp se dit très satisfait du sondage clients du CLD et souligne l'excellent travail mené par l'équipe. 100 % des clients recommandent les services du CLD et 100 % sont satisfaits des services obtenus.
- Les résultats du sondage de satisfaction clients CLD seront acheminés sous peu aux municipalités.

**BILAN DES INTERVENTIONS 2018**

- Denis Beauchamp présente le bilan des interventions du CLD auprès des entreprises et leur nombre a encore augmenté en 2018. Beaucoup plus d'entreprises agroalimentaires ont fait affaire avec le CLD.

**FÉLICITATIONS À L'ÉQUIPE DU CLD**

**CONSIDÉRANT** que 100 % des clients desservis par le CLD en 2018 sont satisfaits de l'aide obtenue et tous recommandent l'assistance professionnelle du CLD;

**CONSIDÉRANT** l'excellent bilan des interventions auprès des entreprises;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
APPUYÉ À L'UNANIMITÉ  
ET RÉSOLU :**

De souligner le travail exemplaire du CLD de Brome-Missisquoi et de féliciter toute l'équipe. Leurs compétences accrues, dévouement et professionnalisme permettent aux entrepreneurs de la région de réaliser leur rêve tout en contribuant à l'essor économique de la région.

**ADOPTÉ**

**FAITS SAILLANTS DES DIFFÉRENTS COMITÉS DE TRAVAIL**

- Monsieur Beauchamp mentionne que le rapport des activités du CLD a été envoyé par courriel et que si les maires ont des questions, ils peuvent communiquer avec lui.

**RÉSULTATS SALON RÉSEAUTAGE AGROALIMENTAIRE**

- Le Salon réseautage Agroalimentaire fut un succès, tissant d'importants liens entre les producteurs, restaurateurs et distributeurs. La région de Brome-Missisquoi est unique à l'effet que nous comptons sur le territoire des producteurs de haute qualité, d'excellents restaurateurs et des distributeurs qui souhaitent rendre possible ce lien entre ferme et table. La majorité des participants souhaitent que cet événement soit récurrent minimalement chaque année.

**INVITATION À L'ÉVÉNEMENT « L'ÉCONOMIE DE BROME-MISSISQUOI » ET L'AGA LE 29 AVRIL :**

- Monsieur Beauchamp invite tous les maires et conseillers à l'AGA du CLD et à l'événement « L'Économie de Brome-Missisquoi » le 29 avril prochain au Château Bromont.

76-0319



N° de résolution  
ou annotation

77-0319

78-0319

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

### - INVITATION À L'ÉVÉNEMENT « OSENTREPRENDRE » LE 3 AVRIL 2019 :

- Le Défi « OSEntreprendre » est un concours québécois en entrepreneuriat et les maires sont invités à y assister le 3 avril de 17 h à 19 h dans la salle Arthur-Fauteux. Une quinzaine d'entreprises de la région y sont inscrites.

### AUTORISATION DU 1<sup>ER</sup> VERSEMENT DE LA QUOTE-PART 2019 AU CLD

**IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX  
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREAULT  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le premier versement de la quote-part 2019 au CLD au montant de 527 804 \$

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses*

### PACTE BROME-MISSISQUOI – CONFIRMATION DES PROJETS LOCAUX FINANCÉS

**CONSIDÉRANT** que les 6 pôles ont un montant total de 208 269 \$ pour 2019 ;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN LÉVESQUE  
APPUYÉ PAR NORMAND DÉRAGON  
ET RÉSOLU :**

De confirmer le financement des projets suivants par le Pacte Brome-Missisquoi:

- Pour les projets dont la subvention du Pacte est inférieure à 3 000 \$, celle-ci sera versée en deux tranches égales, la première à la signature de l'entente et la deuxième au dépôt du rapport final.
- Pour les subventions supérieures à 3 000 \$, les versements seront faits selon les règles en vigueur).

#### **PÔLE DE FARNHAM- MONTANT DISPONIBLE : 33 708 \$**

Projet	Promoteur	Montant demandé	Montant accordé
Soyons branchés pour l'avenir de notre communauté...	Club optimiste de Farnham	20 000 \$	10 762 \$
Balançoire	Municipalité de Sainte-Sabine	2 946 \$	2 946 \$
Rénovation de la galerie	Maison communautaire de Farnham	35 000 \$	20 000 \$

#### **PÔLE DE BEDFORD- MONTANT DISPONIBLE : 62 012 \$**

Projet	Promoteur	Montant demandé	Montant accordé
Développement du parc industriel	Société de gestion du parc industriel	15 000 \$	15 000 \$
Phase II : Jardins communautaires	ROC	8 361 \$	4 180,50\$
Panneaux patrimoniaux	Musée Missisquoi	5 000 \$	3 000 \$
Le théâtre à travers les âges	Club de l'âge d'or	6 000 \$	3 000 \$
Revitalisation du secteur du quai de Philipsburg	Société de développement de Saint-Armand	11 263 \$	5 631,50 \$
Rénovation et installations équestres	S.A.M.	20 000\$	9 725 \$
Édition 2019	Festifolies en Armandies	11 000 \$	5 000 \$
Accompagnement camp de jour	Ville de Bedford	10 400 \$	5 200 \$
Revitalisation de la bibliothèque municipale	Loisirs de Bedford	6 500 \$	2 875 \$
Volet jeunesse et consolidation	Portes ouvertes des artistes	6 800 \$	3 400 \$
Créer un espace de lecture	Butler Home & school association	10 000 \$	5 000 \$



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

### PÔLE DE COWANSVILLE-MONTANT DISPONIBLE : 47 934 \$

Projet	Promoteur	Montant demandé	Montant accordé
Soif de musique- Festival de musique	Expérience Embargo	8 000 \$	8 000 \$
École-o-sciences	École-o-village	5 000 \$	4 000 \$
Cultive ta communauté	La récolte des générations	6 000 \$	5 000 \$
Virage vert de la Clé des champs	Ville de Dunham-	5 000 \$	5 000 \$
Évènements festifs	Vitalité Frelighsburg-	4 500 \$	3 000 \$
Adélar	Adélar	25 000 \$	12 000 \$
Projet de logement transitoire	Entrée chez soi-	11 800 \$	6 000 \$
Service d'activités thérapeutiques *	Pédiatrie sociale Main dans la main		4 934 \$*

\* À la condition que l'investissement du pôle de Cowansville soit pour les écoles du pôle de Cowansville

Sentier **	Ville de Dunham	4 800 \$	4 800 \$**
------------	-----------------	----------	------------

\*\* Demande de modification du projet de 2017 : les sommes proviennent de l'enveloppe de 2017 et du projet initial.

### PÔLE DE LAC-BROME- MONTANT DISPONIBLE : 30 913 \$

Projet	Promoteur	Montant demandé	Montant accordé
Festival de cinéma de Knowlton	Festival de cinéma de Knowlton	8 000 \$	6 000 \$
« The long road home »	Société historique de Brome	11 570 \$	9 413 \$
Canard et gourmandises-	Ville de Lac-Brome	10 000 \$	7 500 \$
Festival en lumière	Ville de Lac-Brome	5 000 \$	3 000 \$
Festival littéraire de Knowlton	Association littéraire de Knowlton	5 000 \$	5 000 \$

### PÔLE DE SUTTON- MONTANT DISPONIBLE : 19 687 \$

Projet	Promoteur	Montant demandé	Montant accordé
Théâtre été	Cœur du Village-	3 000 \$	3 000 \$
Culture nature	Espace Sutton	5 400 \$	3 187 \$
Musiques et traditions	Musiques et traditions	3 000 \$	3 000 \$
Infrastructures 2019	D'arts et de rêves	10 000 \$	7 000 \$
Infrastructure	Plein Air Sutton	1 500 \$	1 500 \$
Circuit patrimonial	ACPA	2 000 \$	2 000 \$*

\* Modification du projet accepté en 2018

### PÔLE DE BROMONT- MONTANT DISPONIBLE : 14 015 \$

Projet	Promoteur	Montant demandé	Montant accordé
Bromont en Art, édition 2019	Bromont en Art	6 000 \$	3 367 \$
Land-Art	Municipalité de Brigham	4 400 \$	3 848 \$
Conception et planification développement domiciliaire*	Municipalité de Brigham	5 000 \$	3 500 \$
Roche papier Ciseaux- salon des métiers d'arts	Roche papier Ciseaux	3 500 \$	3 300 \$

\* Le comité recommande fortement que la municipalité planifie son développement domiciliaire en fonction des besoins des jeunes familles, exemples : parc municipal, maisons abordables, aménagement sécuritaire, etc.

**ADOPTÉ**

### PACTE BROME-MISSISQUOI – CONFIRMATION DES PROJETS RÉGIONAUX RETENUS

**CONSIDÉRANT** que le comité régional dispose d'un montant de 38 153 \$;

**CONSIDÉRANT** que 7 municipalités ont fait des demandes pour l'accompagnement dans le cadre de la stratégie d'attraction de nouvelles populations, pour un montant total de 21 000 \$;

**CONSIDÉRANT** que 6 projets ont été déposés par des OBNL pour des demandes totalisant 38 153 \$;

**CONSIDÉRANT** l'ampleur des demandes et le montant disponible, madame Sylvie Beaugard et monsieur Louis Villeneuve retirent leurs demandes d'accompagnement dans le cadre de la stratégie d'attraction de nouvelles populations;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL TÉTREAULT  
APPUYÉ PAR GUY GRAVEL  
ET RÉSOLU :**

De confirmer le financement des projets suivants par le Pacte Brome-Missisquoi:

<b>COMITÉ RÉGIONAL MONTANT DISPONIBLE : 38 153 \$</b>			
<b>Projet</b>	<b>Promoteur</b>	<b>Montant demandé</b>	<b>Montant recommandé</b>
Accompagnement stratégie: Dunham	Ville de Dunham	3 000 \$	3 000 \$
Accompagnement stratégie: Pike River	Municipalité de Pike River	3 000 \$	3 000 \$
Accompagnement stratégie: Stanbridge East	Municipalité de Stanbridge East	3 000 \$	3 000 \$
Accompagnement stratégie: Notre-Dame-de-Stanbridge	Municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge	3 000 \$	3 000 \$
Accompagnement stratégie: Lac-Brome	Ville de Lac-Brome	3 000 \$	3 000 \$
Relocalisation du site de transbordement	Municipalité de Brigham	9 000 \$	9 000 \$
Programme aéronautique parascolaire	Société Aviation connexion	35 400 \$	3 667 \$
Activités thérapeutiques	Main dans la main, Centre de pédiatrie sociale en communauté	10 486 \$	10 486 \$

**ADOPTÉ**

### **RETOUR SUR LA PRÉSENTATION DE LA POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT DE LA FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA MONTÉRÉGIE**

Monsieur Dorion souligne l'existence d'enjeux sur le territoire, notamment au niveau de la protection et du développement de l'agriculture, et conséquemment, il est primordial que la MRC et l'UPA travaillent en étroite collaboration pour dynamiser la région.

### **ENTENTE INTERSECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT DU BIOALIMENTAIRE EN MONTÉRÉGIE**

Monsieur Dorion informe le conseil qu'une première entente intersectorielle de développement du bioalimentaire a été signée en Montérégie. Les objectifs de cette entente sont les suivants :

- Maintenir la mobilisation des acteurs du milieu;
- Développer une synergie propice à la mise en valeur des priorités de la région en matière de développement du secteur bioalimentaire;
- Assurer l'animation et le soutien des acteurs locaux, régionaux et sectoriels;
- Doter la Montérégie d'une planification stratégique régionale;
- Soutenir la mise en œuvre de projets mobilisateurs prioritaires.

Une enveloppe de près de 750 000 \$ sera disponible pour financer des projets répondant aux priorités en agriculture qui vise entre autres à faire de la Montérégie le chef de file du Québec en agriculture. Plusieurs partenaires contribuent à cette enveloppe financière dont l'ensemble des MRC de la Montérégie, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le MAPAQ, la fédération de l'UPA de la Montérégie et tourisme Montérégie.

### **PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES (PRMHH)**

**CONSIDÉRANT** que l'adoption d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) est une obligation que les MRC doivent rencontrer d'ici juin 2022;

**CONSIDÉRANT** que le gouvernement a annoncé l'octroi d'un montant de 83 300 \$ par MRC pour réaliser ce plan;

**CONSIDÉRANT** que la MRC a débuté la révision de son schéma d'aménagement et de développement et que plusieurs étapes des deux exercices gagneraient à être réalisées dans une vision régionale intégrée;

**CONSIDÉRANT** que la révision du schéma d'aménagement et de développement est le moment opportun pour revoir les milieux naturels d'intérêts sur son territoire;

80-0319



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**CONSIDÉRANT** que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le schéma d'aménagement et de développement doit *déterminer toute zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique, telle une zone d'inondation, d'érosion, de glissement de terrain ou d'autre cataclysme, ou pour des raisons de protection environnementale des milieux humides et hydriques (article 5, paragraphe 4, LAU);*

**CONSIDÉRANT** que la MRC est en mesure de réaliser le PRMHH avec ses ressources humaines en place et que des intervenants externes pourraient être consultés pour les assises scientifiques de la démarche;

**CONSIDÉRANT** que cet exercice est en lien avec la vision stratégique de la MRC 2017-2032 soit qu'elle vise à être un espace naturel habité dynamique et innovant;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
ET RÉSOLU:**

1. D'entamer l'élaboration du plan régional des milieux humides et hydriques selon le calendrier suivant :

Étape	Échéance
Collecte et acquisition des données en vue de dresser un portrait	2019 - Début 2020
Démarche de concertation et de consultation des acteurs	2020 à 2021
Identification des enjeux, des orientations et des objectifs de conservation des MHH	2020
Diagnostic (approche FFOM afin d'identifier les MHH d'intérêt pour la conservation)	2020 à 2021
Choix et engagement de la MRC	2021
Stratégie de conservation	2021
Adoption du plan	Automne 2021

2. De mener ce projet de façon intégrée avec les travaux entourant la révision du schéma d'aménagement et en y incluant les milieux naturels d'intérêt et ;
3. De présenter à l'automne 2019 une demande de subvention au programme d'aide au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vue d'obtenir le 83 300 \$ prévu pour chacune des MRC du Québec.

**ADOPTÉ**

81-0319

### **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 1840-04-2018 – VILLE DE COWANSVILLE**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Cowansville a transmis à la MRC le 21 février 2019 le règlement 1840-04-2018 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 1840;

**CONSIDÉRANT** que le règlement vise à remplacer la fonction « C-commerciale » d'une des aires d'aménagement prioritaires de l'annexe 4 par « R-Résidentiel »;

**CONSIDÉRANT** que les espaces encore disponibles à des fins commerciales combleraient les besoins de la Ville à moyen et long terme;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES RIOUX  
APPUYÉ PAR NORMAND DÉRAGON  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement **1840-04-2018** de la Ville de Cowansville **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

82-0319

### **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 1841-11-2018 – VILLE DE COWANSVILLE**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Cowansville a transmis à la MRC le 21 février 2019 le règlement 1841-11-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 1841;

**CONSIDÉRANT** que le règlement vise à modifier les limites de zone Cbb-2, de créer la zone Rc-22 et d'y permettre l'habitation de forte densité « Multifamiliale 5 à 16 logements – H-32 »;





N° de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**CONSIDÉRANT** que les espaces encore disponibles à des fins commerciales combleraient les besoins de la Ville à moyen et long terme;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement **1841-11-2018** de la Ville de Cowansville **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

83-0319

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÉSOLUTION 19-03-104 – VILLE DE BEDFORD**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Bedford a transmis à la MRC le 8 mars 2019 la résolution finale 19-03-104 adoptée en vertu du règlement sur les PPCMOI 723-17 ;

**CONSIDÉRANT** que cette résolution vise à permettre la transformation d'un édifice commercial en habitation multifamiliale de neuf logements au 1, Place de l'Estrie;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL TÉTREULT  
APPUYÉ PAR GUY GRAVEL  
ET RÉSOLU:**

De déclarer la résolution **19-03-104** de la Ville de Bedford **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

84-0319

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 699-19-16 – VILLE DE BEDFORD**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Bedford a transmis à la MRC le 8 mars 2019 le règlement 699-19-16 modifiant le règlement de zonage numéro 699-11 ;

**CONSIDÉRANT** que le règlement vise à autoriser certaines interventions dans les secteurs de pente forte de 30 % à moins de 50 % dans les zones RX-1 et A-1 ;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK MELCHIOR  
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement **699-19-16** de la Ville de Bedford **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

85-0319

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 706-19-2 – VILLE DE BEDFORD**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Bedford a transmis à la MRC le 8 mars 2019 le règlement 706-19-2 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 706-12;

**CONSIDÉRANT** que le règlement vise à encadrer principalement l'aménagement de sentiers dans les secteurs de pente forte de 30 % à moins de 50 % dans les zones Rx-1 et A-1 ;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR GUY GRAVEL  
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement **706-19-2** de la Ville de Bedford **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**





N° de résolution  
ou annotation  
86-0319

**Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÉSOLUTION 2019-03-089 – VILLE DE SUTTON**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Sutton a transmis à la MRC le 13 mars 2019 la résolution finale 2019-03-089 en vertu du règlement sur les PPCMOI numéro 220;

**CONSIDÉRANT** que cette résolution vise à autoriser la construction de deux bâtiments principaux comportant 18 logements abordables sur le lot 4 848 224;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
APPUYÉ PAR PATRICK MELCHIOR  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement **2019-03-089** de la Ville de Sutton **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard de ladite résolution.

**ADOPTÉ**

87-0319

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 1037-08-2018 – VILLE DE BROMONT**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Bromont a transmis à la MRC le 14 mars 2019 le règlement 1037-08-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 1037-2017;

**CONSIDÉRANT** que le règlement vise à créer la zone PDA9-04 à même la zone P3P-03, d'y autoriser l'usage camping et d'établir certaines dispositions particulières applicables à l'usage camping;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE  
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement **1037-08-2018** de la Ville de Bromont **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

88-0319

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 2018-16 – MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Brigham a transmis à la MRC le 13 mars 2019 le règlement 2018-16 modifiant le plan d'urbanisme numéro 06-100 ;

**CONSIDÉRANT** que le règlement vise principalement à :

- ajouter dans les objectifs et moyens de mise en œuvre, la notion de zone affectée par des débordements et une zone d'accès réduit en cas d'inondation ;
- modifier la cartographie afin d'indiquer ces deux types de zones;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR BRENT CHAMBERLIN  
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement **2018-16** de la Municipalité de Brigham **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

89-0319

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 2018-13 – MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Brigham a transmis à la MRC le 13 mars 2019 le règlement 2018-13 modifiant le règlement de zonage numéro 06-101;

**CONSIDÉRANT** que le règlement vise à ajouter des normes relatives aux zones de contraintes en créant une zone à risque de débordement et une zone d'accès réduit en cas d'inondation ;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
ET RÉSOLU:**



N° de résolution  
ou annotation

90-0319

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

De déclarer le règlement **2018-13** de la Municipalité de Brigham **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

### OCTROI DU MANDAT POUR L'OPTIMISATION DES ÉCOCENTRES

Le réseau d'écocentre existe depuis 2013 et chaque année des rencontres avec les gestionnaires des écocentres permettent à la MRC d'apporter des ajustements afin d'améliorer le service. Avec la fermeture de Récupération 2000 à la fin de 2018, la réorganisation du service s'est faite rapidement et la Régie assure depuis ce temps la valorisation des matières provenant des écocentres. La MRC a rencontré, en décembre 2018 et janvier 2019, les gestionnaires des 6 écocentres afin de dresser un portrait de la situation dans le but de faire le point sur le service actuel. Les principaux points soulevés sont le temps d'attente, les ressources humaines qui s'essouffent et la gestion des résidus domestiques dangereux (RDD).

Lors des rencontres annuelles, il a été demandé par les gestionnaires d'écocentres, les directeurs généraux ainsi que le comité de gestion des matières résiduelles :

- de faire un bilan des écocentres afin de voir si les services rendus sont efficaces;
- de réduire le temps d'attente;
- de bonifier le service s'il y a lieu;
- et surtout transmettre l'information à tous les écocentres afin de travailler de façon similaire.

La MRC réalise donc un portrait diagnostique dans ce sens, tout en ayant à l'esprit que le service de proximité demeure toujours une volonté. Afin de bien répondre à cette demande, la MRC recommande de s'adjoindre des experts dans le domaine afin de réaliser une étude d'optimisation des écocentres. Voici les étapes et les livrables demandés du consultant.

#### Rencontres et livrables

Activités	Date	Participants
1- Rencontre de démarrage en personne	Avril	Comité technique de la MRC
2- Rencontre de travail pour confirmer les scénarios En personne	Mai	Comité technique de la MRC Comité GMR Gestionnaires écocentres
3- Rencontre de présentation des croquis et estimation financière Au téléphone	Début juin	Comité technique de la MRC
3.1- Présentation des résultats 3 par le comité technique de la MRC	Juin	Comité GMR Gestionnaires écocentres
4- Envoi de la documentation préliminaire Par courriel	1 semaine avant la rencontre 4.2 (mi-juin)	Comité technique de la MRC Comité GMR Gestionnaires écocentres
4.1- Présentation des résultats préliminaires En personne	Fin juin	Comité technique de la MRC Comité GMR Gestionnaires écocentres
5- Document final Par courriel	Mi-août	Comité technique de la MRC
5.1- Présentation finale par le comité technique de la MRC	20 août	Conseil des maires

**CONSIDÉRANT** que les problématiques discutées lors des rencontres avec les gestionnaires des écocentres et le comité de gestion des matières résiduelles doivent être réglées pour assurer un service efficace;

**CONSIDÉRANT** que les objectifs sont d'avoir un portrait de l'efficacité des écocentres, de bonifier le service afin de réduire entre autres le temps d'attente, de trouver des solutions aux problématiques rencontrées;

**CONSIDÉRANT** qu'un bilan doit être réalisé après 5 ans d'opération des écocentres afin de rendre le service plus efficace;

**CONSIDÉRANT** que deux écocentres, qui ne peuvent plus optimiser leur site, doivent penser à regarder un autre emplacement sur leur territoire;

**CONSIDÉRANT** que le comité de gestion des matières résiduelles, le comité technique de la MRC et les gestionnaires écocentres seront parties prenantes des discussions;

**CONSIDÉRANT** que des consultants, experts dans le domaine et ayant réalisés plusieurs projets dans des MRC similaires à celui de Brome-Missisquoi seraient privilégiés;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**CONSIDÉRANT** que le mandat sera :

- de proposer et d'élaborer des scénarios d'optimisation avantageux, réalistes et performants pour chacun des écocentres et pour le réseau;
- de faire des visites terrain des écocentres et d'analyser la conformité, la performance actuelle et potentielle;
- de faire une évaluation budgétaire et un plan de mise en œuvre;
- d'évaluer macroscopiquement de la gouvernance et les coûts d'exploitation;
- d'accompagner et consulter les différents comités tout au long du processus.

**CONSIDÉRANT** qu'un sondage sera réalisé par la MRC auprès de la clientèle des écocentres ce printemps;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DROLET  
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
ET RÉSOLU :**

D'octroyer le mandat à la firme *Chamard stratégies environnementales* pour la réalisation de l'étude d'optimisation des écocentres au montant de 18 920,75 \$ plus les taxes applicables et d'autoriser madame Sylvie Dionne-Raymond, préfet et monsieur Robert Desmarais, directeur général à signer l'entente.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses*

91-0319

### **NOMINATION DE SERVICES PROFESSIONNELS : COURS D'EAU SANS DÉSIGNATION – RUE CHANTAL À DUNHAM**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
APPUYÉ PAR RICHARD BURCOMBE  
ET RÉSOLU:**

De mandater la firme ALPG consultants inc. pour donner suite à la demande du conseil municipal de Dunham relativement à un cours d'eau sans désignation pour la réalisation de travaux tels que l'évaluation de la demande des travaux, le rapport d'inspection préliminaire, le relevé technique d'arpentage, le dimensionnement des ponceaux et canalisations, l'estimation des coûts, le support technique lors de la réunion d'information, la réalisation de plans et devis en format PDF, l'avis de conformité des soumissions lors de l'appel d'offres, la surveillance des travaux de même que la visite de fin de garantie incluant le rapport de conformité. Le coût du mandat est de 3 540 \$ / km, excluant les taxes, auquel peut s'ajouter un montant forfaitaire de 2 200 \$, excluant les taxes, pour la préparation d'une demande d'autorisation ministérielle au MELCC si requis, et la surveillance des travaux sera effectuée au taux horaire en vigueur, avec les frais de déplacement applicables.

L'organisation et les convocations lors de la réunion des intéressés seront effectuées par le personnel de la MRC.

**ADOPTÉ**

92-0319

### **NOMINATION DE SERVICES PROFESSIONNELS : COURS D'EAU MERIDA-VERVILLE**

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR NORMAND DÉRAGON  
ET RÉSOLU:**

De mandater la firme ALPG consultants inc. pour donner suite à la demande du conseil municipal de Stanbridge East relativement au cours d'eau Merida-Verville pour la réalisation de travaux tels que l'évaluation de la demande des travaux, le rapport d'inspection préliminaire, le relevé technique d'arpentage, le dimensionnement des ponceaux et canalisations, l'estimation des coûts, le support technique lors de la réunion d'information, la réalisation de plans et devis en format PDF, la répartition des coûts au bassin versant, l'avis de conformité des soumissions lors de l'appel d'offres, la surveillance des travaux de même que la visite de fin de garantie incluant le rapport de conformité. Le coût du mandat est de 3 860 \$ / km, excluant les taxes, et la surveillance des travaux sera effectuée au taux horaire en vigueur, avec les frais de déplacement applicables.

L'organisation et les convocations lors de la réunion des intéressés seront effectuées par le personnel de la MRC.

**ADOPTÉ**



N° de résolution  
ou annotation

93-0319

**Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**OCTROI DE MANDATS POUR DES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN :  
BRANCHE 10 DU COURS D'EAU BRANDY**

**CONSIDÉRANT** que la MRC a procédé au lancement d'un appel d'offres afin de réaliser des travaux d'aménagement de la branche 10 du cours d'eau Brandy à Saint-Armand;

**CONSIDÉRANT** que l'ouverture des soumissions a eu lieu le lundi 18 mars 2019;

**CONSIDÉRANT** l'analyse de la conformité des soumissions reçues;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK  
APPUYÉ PAR PATRICK MELCHIOR  
ET RÉSOLU :**

D'octroyer le contrat pour la réalisation des travaux d'entretien de la branche 10 du cours d'eau Brandy à Saint-Armand au plus bas soumissionnaire conforme, soit à *J.A. Beaudoin Construction Itée* au montant de 24 188,44 \$ (taxes incluses).

D'autoriser le préfet et le directeur général, à signer au nom et pour le compte de la MRC Brome-Missisquoi le contrat concernant le présent objet.

De répartir les présentes dépenses en quotes-parts aux municipalités concernées conformément aux actes d'autorisations des travaux.

**ADOPTÉ**

94-0319

**OCTROI DE MANDATS POUR DES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN :  
BRANCHE 7 DU COURS D'EAU CASTORS**

**CONSIDÉRANT** que la MRC a procédé au lancement d'un appel d'offres afin de réaliser des travaux d'entretien de la branche 7 du cours d'eau Castors à Stanbridge Station;

**CONSIDÉRANT** que l'ouverture des soumissions a eu lieu le lundi 18 mars 2019;

**CONSIDÉRANT** l'analyse de la conformité des soumissions reçues;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL TÉTREALT  
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX  
ET RÉSOLU :**

D'octroyer le contrat pour la réalisation des travaux d'aménagement de la branche 7 du cours d'eau Castors à Stanbridge Station au plus bas soumissionnaire conforme, soit à *J.A. Beaudoin Construction Itée*, au montant de 18 286,77 \$ (taxes incluses).

D'autoriser le préfet et le directeur général, à signer au nom et pour le compte de la MRC Brome-Missisquoi le contrat concernant le présent objet.

De répartir les présentes dépenses en quotes-parts aux municipalités concernées conformément aux actes d'autorisations des travaux.

**ADOPTÉ**

95-0319

**OCTROI DE MANDATS POUR DES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN :  
BRANCHE 43 DU COURS D'EAU MORPIONS**

**CONSIDÉRANT** que la MRC a procédé au lancement d'un appel d'offres afin de réaliser des travaux d'aménagement de la branche 43 du cours d'eau Morpions à Sainte-Sabine;

**CONSIDÉRANT** que l'ouverture des soumissions a eu lieu le lundi 18 mars 2019;

**CONSIDÉRANT** l'analyse de la conformité des soumissions reçues;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
APPUYÉ PAR PATRICK MELCHIOR  
ET RÉSOLU :**

D'octroyer le contrat pour la réalisation des travaux d'aménagement de la branche 43 du cours d'eau Morpions à Sainte-Sabine au plus bas soumissionnaire conforme, soit à *J.A. Beaudoin Construction Itée*, au montant de 92 501,99 \$ (taxes incluses).

D'autoriser le préfet et le directeur général, à signer au nom et pour le compte de la MRC Brome-Missisquoi le contrat concernant le présent objet.



N° de résolution  
ou annotation

96-0319

**Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

De répartir les présentes dépenses en quotes-parts aux municipalités concernées conformément aux actes d'autorisations des travaux.

**ADOPTÉ**

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA DEMANDE D'AUTORISATION MINISTÉRIELLE AU  
MELCC POUR LA BRANCHE 4 DU COURS D'EAU NORTH BRANCH À DUNHAM**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 103 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.Q. 2005, Chapitre 6) la MRC Brome-Missisquoi a compétence exclusive à l'égard des cours d'eau à débit régulier ou intermittent, y compris ceux qui ont été créés ou modifiés par une intervention humaine;

**CONSIDÉRANT** que le projet de la branche 4 du cours d'eau North Branch nécessite une intervention en milieu humide adossé au cours d'eau;

**CONSIDÉRANT** que les travaux seront assujettis à une autorisation ministérielle du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR GUY GRAVEL  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser monsieur Simon Lajeunesse, coordonnateur de la gestion des cours d'eau, à signer la demande de certificat d'autorisation au MELCC pour les travaux d'entretien de la branche 4 du cours d'eau North Branch à Dunham.

D'autoriser le paiement de 3 396 \$ pour les frais du MELCC relatifs au dépôt d'une demande d'autorisation ministérielle pour des travaux d'aménagement de cours d'eau.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses*

97-0319

**AUTORISATION DE PAIEMENT DES FRAIS EXIGIBLES RELATIFS AU  
DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION MINISTÉRIELLE AU MELCC  
POUR DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 103 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.Q. 2005, Chapitre 6) la MRC Brome-Missisquoi a compétence exclusive à l'égard des cours d'eau à débit régulier ou intermittent, y compris ceux qui ont été créés ou modifiés par une intervention humaine;

**CONSIDÉRANT** les demandes d'autorisation ministérielle déposées au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour les branches 46 et 46A du cours d'eau Morpions à Sainte-Sabine, ainsi que la branche 4 du cours d'eau Swennen à Saint-Armand;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
APPUYÉ PAR JACQUES DROLET  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le paiement de 3 396 \$ pour les frais du MELCC relatifs au dépôt d'une demande d'autorisation ministérielle pour des travaux d'aménagement des branches 46 et 46A du cours d'eau Morpions, ainsi que pour les travaux d'aménagement de la branche 4 du cours d'eau Swennen.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses*

98-0319

**AUTORISATION DE NÉGOCIER UN MANDAT DE GRÉ À GRÉ :  
BRANCHE 10 DU COURS D'EAU GROAT**

**CONSIDÉRANT** que les travaux prévus sont sur une courte distance et que les coûts des travaux sont estimés inférieurs à 15 000 \$;

**CONSIDÉRANT** que des chantiers de cours d'eau ont lieu dans la même période à proximité

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
APPUYÉ PAR JACQUES DROLET  
ET RÉSOLU :**



N° de résolution  
ou annotation

99-0319

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

D'autoriser le coordonnateur régional des cours d'eau à négocier un mandat de gré à gré à taux horaire avec des entrepreneurs actifs dans le secteur pour les travaux à intervenir dans la branche 10 du cours d'eau Groat à Saint-Armand

**ADOPTÉ**

### **OCTROI DU MANDAT D'ASSISTANCE TECHNIQUE EN GESTION DES EAUX PLUVIALES**

**CONSIDÉRANT** qu'une assistance technique d'ingénieurs spécialisés en gestion des eaux pluviales permet une meilleure évaluation des demandes de permis plus complexes, comme les ouvrages de gestion des eaux pluviales ;

**CONSIDÉRANT** que dans certains cas d'infraction, l'assistance de professionnels en ingénierie et en gestion des eaux pluviales est nécessaire ;

**CONSIDÉRANT** l'intention de réviser le règlement 04-0416 relatif à l'écoulement des eaux des cours d'eau situés sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi

**CONSIDÉRANT** l'offre de service déposée par la firme Vinci consultants ;

**CONSIDÉRANT** que les sommes sont prévues au budget du service de gestion de l'eau ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR BRENT CHAMBERLIN  
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
ET RÉSOLU**

D'octroyer un mandat à *Vinci consultants* sous forme de banque d'heures pour une assistance technique concernant l'application et la révision du règlement 04-0416 relatif à l'écoulement des eaux des cours d'eau situés sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi, pour un maximum de 6 186 \$, excluant les taxes.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses*

100-0319

### **PROJET « DÉMARCHE D'INNOVATION SOCIALE POUR L'EXPÉRIMENTATION D'INFRASTRUCTURES VERTES EN MILIEU URBAIN, AGRICOLE ET MONTAGNEUX DANS BROME-MISSISQUOI » – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE**

**CONSIDÉRANT** la confirmation de l'octroi d'une aide financière du programme Climat Municipalité - Volet 2 du MELCC pour le projet "*Démarche d'innovation sociale pour l'expérimentation d'infrastructures vertes dans les milieux urbain, agricole et montagneux dans Brome-Missisquoi*";

**CONSIDÉRANT** l'étude de la convention d'aide financière;

**CONSIDÉRANT** que la MRC doit désigner une personne autorisée à signer la convention d'aide financière et à gérer le projet ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR BRENT CHAMBERLIN  
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREULT  
ET RÉSOLU**

D'autoriser monsieur Simon Lajeunesse à signer la convention d'aide financière, au nom et pour le compte de la MRC, et à gérer le projet « *Démarche d'innovation sociale pour l'expérimentation d'infrastructures vertes dans les milieux urbain, agricole et montagneux dans Brome-Missisquoi* ».

**ADOPTÉ**

101-0319

### **DEMANDE D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU MTQ POUR L'ACQUISITION D'UN SYSTÈME DE TRANSPORT INTELLIGENT DANS LE CADRE DU PROJET DE LA RÉGION DE L'ESTRIE**

**CONSIDÉRANT** l'importance d'offrir un service adéquat en transport de personnes sur le territoire Brome-Missisquoi;

**CONSIDÉRANT** l'importance d'offrir des services de transport permettant des déplacements à l'extérieur du territoire Brome-Missisquoi;

**CONSIDÉRANT** que l'utilisation d'un outil technologique est essentielle pour favoriser l'interconnexion des services de notre MRC avec les territoires de MRC partenaires et entreprises proposant des offres de transport de personnes;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**CONSIDÉRANT** que ledit nouveau logiciel (outil technologique) permettrait notamment d'effectuer les tâches suivantes : autorépartition, optimisation des routes, modernisation des modes de paiement, gestion en ligne des réservations, géolocalisation des véhicules en temps réel, accès aux réseaux des autres services pour faciliter l'interconnexion, la gestion de la flotte de véhicules pour les organisations concernées, les rapports statistiques sur l'ensemble de l'activité de l'organisation;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de procéder à l'acquisition d'un outil technologique permettant l'intégration de plusieurs modes de transport collectif régionaux et la répartition des usagers à travers les différents services de transport collectif des territoires de MRC partenaires, soit les MRC Brome-Missisquoi, Haut-Saint-François, Coaticook, Haute-Yamaska, Memphrémagog et des Sources, lesquels ne possèdent actuellement aucun outil permettant l'interconnexion;

**CONSIDÉRANT** qu'il est essentiel de souligner que les MRC partenaires sont favorables à une action conjointe, car il est nécessaire de travailler en collaboration en fusionnant les efforts de tous pour s'assurer d'un réel réseau de mobilité pour nos citoyens et citoyennes;

**CONSIDÉRANT** que la concertation et le partenariat sont essentiels pour consolider nos services et réduire des coûts causés par des doublages de trajets dans différents territoires de MRC et qu'une démarche régionale est nécessaire pour assurer le partage d'information et permettre l'interconnexion;

**CONSIDÉRANT** qu'une demande d'aide financière provenant individuellement des MRC partenaires de la même région administrative démontre l'importance accordée par ces MRC à la mise en réseau et à l'interconnexion des offres;

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de la démarche régionale pour le territoire de l'Estrie, le projet d'acquisition, sa justification, le calendrier de réalisation, les résultats attendus ainsi que le cadre financier spécifique pour la MRC Brome-Missisquoi s'articule comme suit :

REVENUS		COÛTS	
MTQ	100 000 \$	Frais de coordination du projet régional	4 166 \$
		Main d'œuvre spécifique aux transferts et application pour les organisations	19 334 \$
MRC Brome-Missisquoi	33 333 \$	Frais de repas et déplacements pour acquisition, implantation et formation	667 \$
		Acquisition et implantation du système	90 000 \$
		Solutions mobiles incluant les équipements du système de billetterie	19 166 \$
<b>Total</b>	<b>133 333 \$</b>	<b>Total</b>	<b>133 333 \$</b>

\* Description sommaire de l'acquisition et l'implantation du système:

- Fourniture, installation et mise en œuvre des matériaux physiques du système ;
- Fourniture, installation et mise en œuvre du système et des logiciels sur les instances virtuelles du système, les postes de travail et les postes de travail à distance ;
- Fourniture, installation, mise en œuvre de l'environnement virtuel du système de chaque AOT ;
- Fourniture et installation de l'architecture réseau nécessaire entre les systèmes de chaque AOT ;
- Fourniture, installation, mise en œuvre et configuration de tous les équipements de solutions mobiles ;
- Importation des données des organismes participants (base de données) ;
- Fourniture et livraison de la documentation ;
- Fourniture, installation et mise en œuvre de la base géographique ;
- Intégration des horaires et trajets à des systèmes de planificateur d'itinéraires en transports en commun et intermodaux, par exemple sur Google Maps ou autres systèmes.

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
ET RÉSOLU :**

De déposer une demande d'aide financière de l'ordre de 100 000 \$ au ministère des Transports du Québec « MTQ » dans le cadre du projet « acquisition d'un système de transport intelligent dans le cadre du projet de la région de l'Estrie ». De permettre également à Madame Dionne-Raymond, préfet et monsieur Desmarais, directeur général de ratifier tout document connexe pour donner suite à la présente demande.





N° de résolution  
ou annotation

102-0319

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

De confirmer au MTQ qu'advenant l'obtention de l'aide financière demandée, la MRC Brome-Missisquoi s'engage par la présente à allouer un budget de 33 333 \$ provenant du budget dédié au transport de personnes.

Advenant l'obtention d'une aide financière moindre, la MRC Brome-Missisquoi s'engage par la présente à allouer un budget représentant 25% de ladite aide financière reçue provenant du budget dédié au transport de personnes.

**ADOPTÉ**

### **AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE POUR L'ACQUISITION D'UN SYSTÈME DE TRANSPORT INTELLIGENT DANS LE CADRE DU PROJET DE LA RÉGION DE L'ESTRIE ET ANNULATION DE L' ENTENTE CONCERNANT LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE LOGICIEL EN TRANSPORT**

**CONSIDÉRANT** qu'une entente a été ratifiée en 2018 par la MRC et les organismes *Transport de personnes HSF* et *Acti-Bus* relativement au projet de développement de logiciel. Néanmoins, suivant la mise en œuvre du : « *Programme d'aide au développement du transport collectif* » du MTQ, il a été jugé pertinent de promouvoir la concertation en Estrie avec les MRC partenaires suivantes : les MRC Brome-Missisquoi, Le Haut-Saint-François, Coaticook, La Haute-Yamaska, Memphrémagog et Les Sources;

**CONSIDÉRANT** que l'utilisation d'un outil technologique est essentielle pour favoriser l'interconnexion des services de notre MRC avec les territoires de MRC partenaires et entreprises proposant des offres de transport de personnes;

**CONSIDÉRANT** qu'une demande d'aide financière a été formulée par résolution le 19 mars 2019 au MTQ relativement à la nécessité de procéder à l'acquisition d'un outil technologique permettant l'intégration de plusieurs modes de transport collectif régionaux et la répartition des usagers à travers les différents services de transport collectif des territoires de MRC partenaires;

**CONSIDÉRANT** que la concertation et le partenariat sont essentiels pour consolider nos services et réduire des coûts causés par des doublages de trajets dans différents territoires de MRC et qu'une démarche régionale est nécessaire pour assurer le partage d'information et permettre l'interconnexion;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK  
APPUYÉ PAR PATRICK MELCHIOR  
ET RÉSOLU :**

D'annuler l'entente ratifiée en 2018 par la MRC et les organismes *Transport de personnes HSF* et *Acti-Bus* relativement au projet de développement de logiciel et d'autoriser madame Sylvie Dionne-Raymond, préfet, et monsieur Robert Desmarais, directeur général à signer tout document connexe pour donner suite à l'annulation.

Advenant l'obtention d'une aide financière provenant du Ministère des Transports du Québec (« MTQ »), d'autoriser madame Sylvie Dionne-Raymond, préfet, et monsieur Robert Desmarais, directeur général à signer une entente pour l'acquisition d'un système de transport intelligent dans le cadre du projet de la région de l'Estrie avec les MRC partenaires.

**ADOPTÉ**

103-0319

### **AUTORISATION DE PROCÉDER PAR APPEL D'OFFRES CONJOINT - RELEVÉS LIDAR ET SURVOL AÉRIEN 2019**

**CONSIDÉRANT** que les relevés lidars et la prise de photographies aériennes annuelles sont nécessaires au suivi des déclarations des exploitants des carrières et sablières;

**CONSIDÉRANT** que les MRC de La Haute-Yamaska et d'Acton désirent également effectuer des relevés lidars avec photos pour l'année 2019;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
ET APPUYÉ PAR PATRICK MELCHIOR  
ET RÉSOLU :**

De procéder à un appel d'offres conjoint avec les MRC de La Haute-Yamaska et d'Acton pour effectuer des relevés lidars et la prise de photographies aériennes pour tous les sites qui n'ont pas été couverts depuis au moins 2 ans et pour les sites potentiellement liés à la construction de l'autoroute 35, sans toutefois dépasser le montant prévu au budget.

**ADOPTÉ**



N° de résolution  
ou annotation

104-0319

105-0319

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

### ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL RÉGIONAL 2018 EN SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE

**IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
APPUYÉ PAR JACQUES DROLET  
ET RÉSOLU :**

D'adopter le rapport annuel régional 2018 concernant les interventions, les actions et l'évaluation des indicateurs de performances en sécurité incendie pour la dernière année couvrant les actions de la MRC Brome-Missisquoi.

**ADOPTÉ**

### ADOPTION DES PRIORITÉS D' ACTIONS RÉGIONALES ET LOCALES : PARL 2019-2020

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE  
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
ET RÉSOLU**

D'adopter les priorités d'actions régionales et locales suivantes pour la période 2019-2020 dans le domaine de la sécurité publique :

1. Intervenir pour contrôler la vitesse dans les zones habitables de toutes les municipalités de la MRC où les limites de vitesse sont de 70 km/h et moins.
2. Intervenir auprès de toutes les municipalités de la MRC pour expliquer le cheminement des plaintes criminelles et expliquer nos actions en pareille matière.
3. a) Diffuser des conseils de prévention sur la cybercriminalité à nos étudiants de 5<sup>e</sup> année et secondaire 1 durant la période scolaire.  
b) Diffuser des conseils de prévention sur la fraude à nos aînés durant le mois de la prévention de la fraude ainsi que durant la période estivale.  
c) Diffuser des conseils de prévention sur la fraude à nos commerçants durant le mois de décembre.

**ADOPTÉ**

### AVANCEMENT DU PROJET DU NOUVEAU POSTE DE POLICE

Monsieur Desmarais informe le conseil que la Ville de Dunham a procédé par appel d'offres pour la construction du chemin d'accès au nouveau poste de police qui portera le nom de « rue de la Sûreté ». La Ville s'apprête aussi à aller en appel d'offres pour les travaux de branchement du terrain au réseau d'aqueduc de la ville de Cowansville.

La Ville de Dunham a fait parvenir au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques un projet amendé pour une demande de certificat d'autorisation en précisant que les eaux usées du futur poste seront traitées par un système autonome sur le terrain de la Sûreté du Québec. La Ville espère recevoir le certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement vers le mois de juin afin de pouvoir effectuer les travaux de raccordement à l'aqueduc durant l'été pour permettre le début de la construction du nouveau poste à la fin de l'été.

106-0319

### COMPTES À PAYER AU 10 MARS 2019

**IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le paiement de l'ensemble des dépenses en date du 10 mars 2019 et d'autoriser les dépenses excédant le pouvoir du comité administratif, à savoir:

DÉPENSES À AUTORISER PAR LE CONSEIL	
MRC du Haut-Richelieu (c.e. Rivière Sud-ouest br #1: Farnham et Sainte-Sabine)	22 782,53 \$
MRC la Haute-Yamaska (carrières-sablières 2018: Lac Brome, Brigham, Bromont)	42 811,00 \$
<b>Sous-total</b>	<b>65 593,53 \$</b>

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

107-0319

### REMPLACEMENT DE LA RÉSOLUTION 492-1218 - FARR MONTÉRÉGIE: ADOPTION DU PROJET DE BROME-MISSISQUOI VISANT UNE DEMANDE DE FINANCEMENT

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la MRC a adopté en 2018 sa stratégie d'attraction de main-d'œuvre et de jeunes familles pour s'attaquer aux problèmes majeurs de pénurie de main-d'œuvre et de relève démographique pour maintenir et améliorer les services dans les différentes communautés;



N° de résolution  
ou annotation

108-0319

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**CONSIDÉRANT** que les règles du FARR Montérégie permettent aux MRC de déposer des projets et des demandes d'aide financière en conformité des priorités adoptées par la Table des préfets de la Montérégie;

**CONSIDÉRANT** que la MRC a adopté la résolution numéro 492-1218 le 18 décembre 2018 visant spécifiquement une demande de financement auprès du FARR Montérégie eu égard à l'adoption des projets de Brome-Missisquoi. Néanmoins, puisque l'autorisation expresse accordée au directeur général de ratifier tout document était manquante, il est nécessaire de remplacer la résolution numéro 492-1218 par celle-ci;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR NORMAND DÉRAGON  
APPUYÉ PAR PATRICK MELCHIOR  
ET RÉSOLU :**

D'annuler la résolution numéro 492-1218 et de la remplacer par la présente :

- 1) D'appuyer le projet suivant et demander une aide financière au Fonds d'appui au rayonnement des régions de la Montérégie (FARR) 2018-2019, à savoir :
  - *Attractivité territoriale de Brome-Missisquoi et des Cantons-de-l'Est : projet de 355 323 \$ et demande au FARR de 271 732 \$ présentée par la MRC Brome-Missisquoi.*
- 2) D'autoriser monsieur Robert Desmarais, directeur général de la MRC Brome-Missisquoi, à déposer une demande d'aide financière au nom et pour le compte de la MRC et conséquemment, à signer tous les documents relatifs au projet ci-mentionné afin de donner suite à la demande de financement.
- 3) D'acheminer la présente résolution accompagnée de la demande d'aide financière au Fonds d'appui au rayonnement des régions de la Montérégie (FARR) au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

**ADOPTÉ**

### **DÉPÔT D'UNE NOUVELLE DEMANDE AU « PROGRAMME MOBILISATION – DIVERSITÉ (PMD) » AVEC LE MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DIVERSITÉ ET INCLUSION POUR LE VOLET 1 – ÉDIFICATION DE COLLECTIVITÉS ACCUEILLANTES ET INCLUSIVES**

**CONSIDÉRANT** que la MRC Brome-Missisquoi et le ministère de l'Immigration, Diversité et Inclusion (MIDI) ont ratifié une entente visant le programme Mobilisation-Diversité (PMD) pour le volet 1 – Édification de collectivités accueillantes et inclusives (ci-après l' « Entente »);

**CONSIDÉRANT** que l'Entente arrive à échéance le 31 mars 2019, mais qu'il est possible de signer une nouvelle entente pour une période supplémentaire de 36 mois;

**CONSIDÉRANT** que l'objectif de ratifier une nouvelle Entente est de mobiliser chacun des pôles à être des communautés accueillantes en fonction de leurs caractéristiques et enjeux respectifs. À cet égard, pour chacun des pôles, un organisme déjà en place serait responsable de travailler des actions concrètes pour soutenir les familles immigrantes à bien se développer dans la communauté. Enfin, l'organisme de chaque pôle devra travailler avec les partenaires régionaux tels que le SERY, le CLD et le Carrefour Jeunesse Emploi et sera supervisé par l'agent régional de la MRC;

**CONSIDÉRANT** qu'aux fins de réalisation du projet décrit ci-dessus, la contribution du MIDI s'élève à un maximum de 50 % et celle de la MRC et de ses partenaires (organismes, entreprises, etc.) s'élève à un maximum 50 %, laquelle peut prendre la forme d'un prêt de service et d'affectation de ressources humaines (RH) tel que représenté ci-dessous

Organismes	Budget 2019-2020	Budget 2020-2021	Budget 2021-2022
MIDI (50%)	42 000 \$	50 000 \$	50 000 \$
MRC - Argent	22 500 \$	25 000 \$	25 000 \$
MRC - RH	7 500 \$	10 000 \$	10 000 \$
Partenaires	12 000 \$	15 000 \$	15 000 \$
<b>Total</b>	<b>84 000 \$</b>	<b>100 000 \$</b>	<b>100 000 \$</b>

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
APPUYÉ PAR DANIEL TÊTREULT  
ET RÉSOLU :**



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

1. D'approuver la nouvelle entente « *Programme Mobilisation – Diversité (PMD)* » avec le ministère de l'Immigration, Diversité et Inclusion pour le volet 1 – Édification de collectivités accueillantes et inclusives.
2. D'autoriser madame Sylvie Dionne-Raymond, préfet, et monsieur Robert Desmarais, directeur général, à signer ladite entente au nom et pour le compte de la MRC Brome-Missisquoi.

**ADOPTÉ**

### **2<sup>E</sup> CONSULTATION DE LA CSVDC - PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2019-2022**

La Commission scolaire du Val-des-Cerfs a déposé un plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2019-2022. Les maires se réjouissent du fait que toutes les écoles sur notre territoire maintiendront leur vocation. Aussi, certaines sont presque à capacité maximale, il devient important de prévoir, pour l'avenir, des agrandissements d'écoles existantes ou de nouvelles écoles afin de répondre à l'arrivée de nouvelle population. La direction de la MRC s'informerait auprès de la CSVDC du processus pour agrandir ou construire une école.

109-0319

### **OCTROI DU MANDAT POUR L'ACHAT D'UNE CAMPAGNE PUBLICITAIRE SUR LA PLATEFORME URBANIA.CA**

**CONSIDÉRANT** que la stratégie d'attraction de nouvelles populations vise à rejoindre les jeunes de 18 à 40 ans de la grande région de Montréal;

**CONSIDÉRANT** que pour le déploiement de la campagne d'attraction de nouvelles populations, il est indispensable de s'adjoindre à un diffuseur afin de rejoindre cette clientèle cible;

**CONSIDÉRANT** que la firme *Urbania* est davantage spécialisée dans la diffusion de contenu Internet auprès des jeunes adultes et compte un nombre important de membres *Facebook* et *Twitter*;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN LÉVESQUE  
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
ET RÉSOLU :**

D'acheter une campagne publicitaire sur la plateforme URBANIA.CA auprès de la firme *Urbania studios de création inc.* au coût de 20 000 \$, plus les taxes applicables. Cette somme est prévue au budget. D'autoriser le paiement de 50 % du prix précité.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

110-0319

### **PROJET DE RECHERCHE SUR LA MALADIE DE LYME : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA MRC**

**CONSIDÉRANT** le nombre important d'incidents rapportés avec des tiques dans la région et conséquemment, les dangers liés à la maladie de Lyme;

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de sa stratégie d'attraction, la MRC met en lumière une panoplie d'activités de plein air que la région offre;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Bromont souhaite ratifier une entente avec l'Université de Montréal (*département de pathologie et microbiologie*) afin d'entamer un projet qui a pour but de développer et d'évaluer une intervention de santé publique visant à réduire le risque de piqûre de tique dans six secteurs de la Ville de Bromont par une approche intégrée qui combine une intervention environnementale conçue par les chercheurs et l'implication directe des citoyens;

**CONSIDÉRANT** que la valeur totale du projet s'élève à 246 600 \$;

**CONSIDÉRANT** que toutes les municipalités de la MRC bénéficieront du résultat de l'étude;

**CONSIDÉRANT** que l'étude débute le 1<sup>er</sup> avril 2019 et se termine au plus tard le 31 décembre 2020;

**CONSIDÉRANT** qu'il est probable que l'Institut national de santé publique du Québec (l'INSPQ) et l'Agence de santé publique du Canada (ASPC) mettent sur pied un programme d'aide financière pour ce genre d'étude et bien que le projet actuel serait entamé, une demande d'aide financière pour le projet pourrait être admissible;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Bromont et l'Université de Montréal ne veulent pas retarder le projet;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DROLET  
APPUYÉ PAR RICHARD BURCOMBE  
ET RÉSOLU :**

Afin de débiter l'étude sans tarder, la MRC s'engage à verser la somme de 15 575 \$ à la Ville de Bromont en 2019, soit 25 % de la contribution du milieu.

Pour l'année 2020, la MRC s'engage à verser la somme 31 150 \$, soit 25 % de la contribution du milieu. Par contre, advenant l'obtention d'une aide financière additionnelle pour la deuxième année (2020), le dernier montant sera diminué d'autant.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

### **AVANCEMENT DE L'INSTALLATION DE LA FIBRE OPTIQUE POUR L'INTERNET HAUTE VITESSE**

Monsieur Desmarais informe que la firme IHR Télécom vérifiera les renseignements concernant les installations de fibre optique en cours par Bell Canada à Knowlton, notamment, mais qu'*a priori*, rien ne semble nuire à notre projet de déploiement de la fibre sur l'ensemble du territoire.

### **SOMMET SUR L'ATTRACTIVITÉ DES CANTONS DE L'EST**

Monsieur Desmarais informe les maires sur le Sommet « Vision attractivité Cantons-de-l'Est / Estrie », lequel est une démarche collaborative de mobilisation et de concertation des acteurs socioéconomiques des Cantons-de-l'Est. L'objectif est de développer davantage la notoriété des Cantons de l'Est, d'attirer, accueillir et retenir davantage de travailleurs, résidents et visiteurs dans la région. Le Sommet aura lieu le 9 avril 2019 à Sherbrooke.

### **CORRESPONDANCE**

Monsieur Desmarais informe les maires de la correspondance concernant la préparation à la crue printanière de 2019 reçue par courriel le 19 mars, provenant de la Direction régionale de la Montérégie, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Madame Sylvie Beauregard souligne que la Ville de Cowansville a obtenu la subvention demandée dans le cadre du projet d'initiation à la culture pour les jeunes en CPE.

### **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Monsieur Asnong se questionne sur l'entrée en fonction de la fibre optique dans la région de Pike River, puisque selon lui, plusieurs poteaux doivent être remplacés vers la municipalité voisine de Saint-Sébastien. Le MRC s'informerait du dossier. Il souhaite également connaître les avantages et inconvénients du transfert éventuel vers l'Estrie.

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR GILLES RIOUX  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que la séance soit levée.

**ADOPTÉ**

111-0319

  
Sylvie Dionne-Raymond, préfet

  
M<sup>e</sup> Vanessa Couillard, greffière

*Le procès-verbal de ladite session sera approuvé lors d'une session ultérieure.*